

VILLIERS DU TERRAGE, Marc de, *The Last Years of French Louisiana*. Lafayette, Louisiana, The Center for Louisiana Studies, 1982, 541 p. Index. 20,00 \$.

Paul Lachance

Volume 39, Number 1, Summer 1985

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/304342ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/304342ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lachance, P. (1985). Review of [VILLIERS DU TERRAGE, Marc de, *The Last Years of French Louisiana*. Lafayette, Louisiana, The Center for Louisiana Studies, 1982, 541 p. Index. 20,00 \$.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 39(1), 117–120. <https://doi.org/10.7202/304342ar>

VILLIERS DU TERRAGE, Marc de, *The Last Years of French Louisiana*. Lafayette, Louisiana, The Center for Louisiana Studies, 1982, 541 p. Index. 20,00\$.

L'histoire de la Louisiane française par Marc de Villiers du Terrage, publiée à Paris en 1904, a été dernièrement traduite en anglais par Hosea Phillips, annotée par Carl Brasseaux et Glenn R. Conrad, et publiée à nouveau par le Centre d'études louisianaises à Lafayette. La plupart des lecteurs de la *Revue d'histoire de l'Amérique française* préféreront sans doute lire l'original qui contient d'ailleurs des cartes et des gravures éliminées dans la traduction; mais en revanche, les annotations de Conrad et de Brasseaux fournissent des renseignements sur des lieux géographiques et des personnages parfois peu connus, et une lecture de la nouvelle édition permet de s'interroger de nouveau sur la valeur historique de l'ouvrage. Selon les rédacteurs, la publication de ce volume constitua un événement dans l'historiographie de la Louisiane et il reste une étude fondamentale de la cession de la colonie à l'Espagne en 1762, de sa rétrocession à la France en 1800 et de sa vente aux États-Unis en 1803.

En effet, avant Villiers du Terrage il fallait lire les historiens louisianais pour connaître les réactions des habitants de la colonie face aux transferts de souveraineté. Selon le juge François-Xavier Martin, natif de Marseille mais résident à la Nouvelle-Orléans depuis 1803 et auteur en 1827 de l'ouvrage généralement reconnu comme la première véritable histoire de la Louisiane, ce fut la conduite du gouverneur espagnol Don Antonio de Ulloa qui provoqua la rébellion des Louisianais en 1768 contre l'abandon de la colonie - leur «sol natal» - à Charles III. Martin attribuait cette tentative pour empêcher la cession à un prince étranger à l'attachement de la population à la monarchie française (*History of Louisiana*, Nouvelle-Orléans, 1827, 208).

Une interprétation plus nuancée fut avancée vingt années plus tard par le grand historien créole du 19^e siècle, Charles Gayarré. Prenant la cause des habitants, il écrit au sujet des cessions qui mirent fin à la guerre de Sept Ans: «Ainsi, par ce honteux traité de paix, la France... renonçait froidement à ses magnifiques possessions en Amérique, où de nobles aventuriers avaient déployé tant de courage et de persévérance pour acquérir des domaines immenses à une patrie ingrate, qui ne devait les en récompenser qu'en les sacrifiant ou en les donnant à l'étranger!» (*Histoire de la Louisiane*, Nouvelle-Orléans, 1847, II: 102). Descendant d'un commissaire accompagnant Ulloa, Gayarré ne prend parti ni pour Ulloa ni pour les colons qui l'ont chassé de la colonie en 1768. Il considère le projet de certains rebelles de constituer une république de cinq

mille âmes comme «une conception non exempte de Don Quichotisme», tout en ajoutant que la Louisiane eut la gloire d'être «la première colonie américaine qui songeât à secouer le joug européen» (II: 280). Dans l'édition anglaise de son histoire publiée en 1885, Gayarré caractérise la rébellion comme une révolution dont même les dirigeants n'ont pas su reconnaître le caractère révolutionnaire (*History of Louisiana: The French Domination*, Nouvelle-Orléans, 1885, II: 207-208).

Les historiens louisianais admettent que, après l'exécution de six responsables de la rébellion et l'emprisonnement de six autres, la population s'accoutuma de la domination espagnole, bien qu'elle gardât une préférence pour la France qui inspira ses réactions quand Napoléon reprit la colonie pour la vendre aussitôt aux Américains. «Little wonder, écrit George Washington Cable, that it is said that the Creoles wept as they stood on the Place d'Armes and saw the standard of a people, whose national existence was a mere twenty-years' experiment, taking the place of that tricolor on which perched the glory of a regenerated France» (*The Creoles of Louisiana*, Londres, 1885, 141). Si les changements de souveraineté en Louisiane relèvent tous de la diplomatie - la colonie n'ayant jamais subi de «conquête» militaire comme le Québec - on trouve certainement dans l'historiographie louisianaise du 19^e siècle l'image d'une population coloniale de souche française lésée par une métropole peu sensible à ses sentiments.

A la différence de Martin, Gayarré, et Cable, l'auteur de *The Last Years of French Louisiana* n'a jamais habité le territoire. Son intérêt lui vient d'abord d'un arrière-grand-oncle, Louis Billouart de Kerlérec, qui fut gouverneur militaire de la Louisiane pendant la guerre de Sept Ans. Six chapitres sont consacrés à son mandat et un septième examine les accusations portées contre lui et les poursuites engagées à son retour en France pour abus de pouvoirs. Il s'agit d'une apologie: «Had France possessed a few more governors as forceful as Kerlérec, she would no doubt have lost fewer colonies» (p. xi-xii). Mais il y a aussi une leçon à l'endroit de la Troisième République engagée au début du 20^e siècle dans de nouvelles aventures coloniales en Afrique et en Asie, à savoir, les faiblesses d'une structure administrative bicéphale qui assigna les pouvoirs militaire et civil à des personnages différents (p. xii, 99, 378).

Le plaidoyer pour une concentration de l'autorité dans les mains du gouverneur militaire prend la forme d'une dévalorisation des autres acteurs dans le drame colonial, en commençant par la haute administration métropolitaine accusée de soutenir insuffisamment les officiers qu'elle envoie outre-mer. Le duc de Choiseul, remarque Villiers du Terrage, préférerait beaucoup recevoir six millions de livres de l'Espagne que d'en dépenser autant pour un territoire lointain qu'il connaissait mal (p. 235). L'emprisonnement à la Bastille et l'enquête judiciaire de quatre années subis par Kerlérec en revenant en France s'expliquent par «the hatred (*fiel*) and jealousy that members of the judiciary (*des gens de robe*) frequently felt toward military governors» (p. x).

Pourtant l'objet particulier des critiques de Villiers du Terrage est le commissaire-ordonnateur, le plus haut dignitaire civil dans une colonie de second rang comme la Louisiane, l'équivalent de l'intendant en Nouvelle-France. Villiers accuse Vincent de Rochemore et Denis-Nicolas Foucault d'avoir poursuivi une politique de coterie, profitant de leur position pour s'enrichir aux

dépens de la défense de la colonie. Il dit que ce fut «a matter of principle for the *ordonnateurs* to thwart the governors» (p. 29), ajoutant que ceux-là avaient certainement tort, «for in times of war, it is the general's right to command» (p. ix). En s'attardant sur les conflits à l'intérieur de la structure administrative, et en prenant le parti des gouverneurs, Villiers du Terrage avance une interprétation partisane des événements. Comparez comment Gayarré avait caractérisé les accusations de Kerlérec et de Rochemore l'un contre l'autre: «Peu importe du reste à la postérité de savoir qui avait raison... Il lui suffit de savoir que leurs dissensions (*sic*), comme celles de leurs prédécesseurs, avaient été funestes à la colonie, et qu'elles n'avaient pas peu contribué à la démoraliser» (II: 107).

Le jugement de Gayarré suppose que les colons méritaient mieux qu'ils n'ont obtenu de la métropole et des administrateurs. Villiers du Terrage, par contre, ne s'efforce nullement d'atténuer le mépris des colons qui revient comme un refrain dans la correspondance des gouverneurs au ministère de la Marine. Kerlérec, par exemple, décrit la population de l'Illinois comme composée de quatre éléments: les agriculteurs, tranquilles mais insoucians et paresseux; les traiteurs de fourrures, aventuriers d'une moralité douteuse; les esclaves, peu nombreux et bien traités; et les Indiens, tribus autrefois puissantes, devenues les parasites des Créoles avec lesquels ils font bon ménage (p. 61). En ce qui concerne les habitants plus près de la Nouvelle-Orléans, il constate en général que l'indépendance la plus marquée a toujours été le vice dominant (p. 102). Seuls les colons allemands échappent à ce réquisitoire (p. 54).

Les gouverneurs se plaignent aussi des soldats envoyés en Louisiane. Villiers du Terrage cite une lettre de Kerlérec en 1757: «The twenty-four extra companies which the king has seen fit to send to this colony, made up exclusively of the most vicious professional deserters, have done more damage than they have provided services. A part of them deserted; another died from the horrors of the most outrageous drunken debauchery. The rest of them, fortunately not very numerous, are more dangerous today to the colony than the enemy himself» (p. 86). Dans cette perspective, si la France avait réussi à garder son empire nord-américain aussi longtemps qu'elle l'a fait, c'était largement grâce à l'habileté diplomatique des gouverneurs militaires auprès des alliés indiens. Malgré le manque de biens à échanger avec les Indiens, les gouverneurs ont généralement réussi à maintenir les alliances avec les Choc-taws et d'autres tribus moins corrompues que celles du pays de l'Illinois. *The Last Years of French Louisiana* est non moins intéressant pour les rapports cités textuellement montrant la dépendance des forces françaises de leurs alliés indiens, et en même temps la précarité de ces alliances.

Dans une histoire où les gouverneurs se comportent presque sans reproche tandis que les autres acteurs sont presque toujours blâmables, il n'est pas étonnant que la rébellion de 1768 - une révolte anti-coloniale qui, dans la vue de certains historiens louisianais, annonce celle des Treize colonies anglaises - perd toute signification. Villiers du Terrage l'appelle «a rather childish revolt of a group of *enfants terribles*» (p. xii). Il sympathise plutôt avec le comportement diplomatique scrupuleusement correct du gouverneur Aubry, et plus tard du préfet Laussat, chargés de gérer une colonie déjà cédée à une autre puissance.

Si Villiers du Terrage apporte une perspective nouvelle à l'histoire de la Louisiane, son parti pris est aussi évident que celui des historiens louisianais du 19^e siècle. Il n'innove pas non plus dans son mode d'argumentation légaliste consistant à accumuler, à l'appui des accusations et des plaidoyers, des documents provenant pour la plupart de la correspondance des gouverneurs. L'histoire de Villiers du Terrage mérite quand même d'être relue précisément pour les longues et souvent très révélatrices citations des sources tirées des archives françaises. Celles-ci ne sont pas trompeuses dans l'impression qu'elles donnent de l'isolement de la Louisiane pendant la guerre de Sept Ans, de la rivalité âpre et chronique entre gouverneurs et ordonnateurs, et de l'attitude de mépris et de méfiance des officiers métropolitains à l'égard de la population coloniale. Bien avant que la France ne se débarrasse de la Louisiane, ses liens avec les habitants semblent plutôt artificiels et fragiles.

*Département d'histoire
Université d'Ottawa*

PAUL LACHANCE